

# **CONTRAT D'ADHÉSION**CONDITIONS PARTICULIÈRES



			NÉ(E) LE :
ADRESSE : CODE POSTAL / VILLE :		E POSTAL / VILLE :	
2 10 2 10 2 10 3 10	E-MAIL :	TÉLÉPHONE :	
	PERSONNE(S) À CONTACTER EN C	AS D'URGENCE :	DURÉE DE L'ADHÉSION  TARIF RÉDUIT - 10%  CB PRÉLÉVEMENT  TES  ATIQUE DU SPORT EST INDISPENSABLE POUR DÉTECTER D'ÉVENTUELLE(S) CONTRE-INDICATION(S ÉDICAL DANS LE MOIS SUIVANT L'ABONNEMENT, LA SOCIÉTÉ PEUT SUSPENDRE L'ABONNEME  ANCES D'INITIATION ET À PRÉSENTER UN CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À S DES WOD. LE FREE ACCÈS EST RÉSERVÉ AUX PRATIQUANTS AUTONOMES, AYANT EFFECTUÉS I  MOIS PAR MOIS AU-DELÀ DE LA PÉRIODE INITIALE MINIMALE. IL EST ALORS RÉSILIABLE À TO  ION, L'ADHÉRENT S'ENGAGE À RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR AFFICHÉ DANS LA SALLE  RAT. PAR LA SIGNATURE DU PRÉSENT CONTRAT D'ADHÉSION, L'ADHÉRENT RECONNAIT AVOIR RE À SOCIÉTÉ.
	N° INSCRIPTION :		
		DURÉE DE L'ADHÉ	SION
WE TO SERVE	ENGAGEMENT 12 N		
	INFORMATIONS IMPORT	ANTEC	
	INTUMMATURS INFUR		
			아일이는 사람이 있어요? "보다가는 그렇게 모든 사람들은 사람들이 가장 아니라
	EFAUT DE PRESENTATION D'UN CERTIFII Du'à présentation du document.	CAT MEDICAL DANS LE MOIS SUIVANT I	L'ABONNEMENT, LA SOCIETE PEUT SUSPENDRE L'ABONNEN
ĽAD	HÉRENT S'ENGAGE À EFFECTUER LES TR	SECTION OF THE PARTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE PARTY.	
	TIQUE DU CROSSFIT, AVANT DE S'ENGAGE T Physique auprès des coachs.	R DANS DES WOD. LE FREE ACCÈS EST F	RÉSERVÉ AUX PRATIQUANTS AUTONOMES, AYANT EFFECTUÉ
		MENT MOIS PAR MOIS AU-DELÀ DE LA I	PÉRIODE INITIALE MINIMALE. IL EST ALORS RÉSILIABLE À '
MON	MENT, APRÈS UN PRÉAVIS DE 30 JOURS.		
	EXEMPLAIRE DES CONDITIONS GÉNÉRALE		AND THE PROPERTY OF THE PROPER
	MANDAT DE PRÉLÉVEME	ALL GERM	
×	MANDAI DE PRELEVEME	NISCHA	
	PRÉLÈVEMENT MENSUEL SUR UN (	COMPTE DONT JE SUIS LE / LA TITULAIRE	
DU I	ITORISE LA SARL CROSS ROYAL À ENVOYE Droit d'être remboursé(e) par ma ba IRS des sommes dues à la sarl cross S droits concernant ce mandat sont	INQUE SI J'EN FAIS LA DEMANDE DANS LE Royal par tout autre moyen et san	
	MERCI DE NOUS JOINDRE VOTRE RIB) :		
	FR//		
	BIC /	/	
	PRÉLÈVEMENT EUROPÉEN OU SUR	LE COMPTE D'UN TIERS : UN MANDAT SP	PÉCIFIQUE DOIT ÊTRE REMPLI.
P	ar ma signature, j'accepte ce	contrat, le mandat de prélève	ement et les conditions générales au verso
I Louis			
A STOR	DATE:		SIGNATURE:

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS**

# 1. ADHÉSION :

SAUF DÉROGATION PRÉALABLE ET ÉCRITE DE NOTRE PART, NOS PRESTATIONS SONT, DE PLEIN DROIT, SOUMISES AUX CONDITIONS GÉNÉRALES QUI PRÉVALENT SUR TOUTES AUTRES CONDITIONS D'ACHAT OU DE COMMANDE. CES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE N'APPORTENT PAS NOVATION AU CONTRAT EN COURS. ELLES INCLUENT LES MODICATIONS PRÉCONTRACTUELLES LÉGALES DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 111-1 ET SUIVANTS ET R 111-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION.

# 2. COMMANDE:

LES COMMANDES NE SONT CONSIDÉRÉES DÉNITIVES QU'APRÈS SIGNATURE ET APPROBATION DU CONTRAT D'ADHESION PAR L'ADHÉRENT. TOUTE MODICATION DU CONTRAT DEVRA FAIRE L'OBJET D'UN ACCORD ÉCRIT.

LA CONTESTATION PARTIELLE D'UNE FACTURE NE DISPENSE PAS L'ADHÉRENT DE RÉGLER LA PARTIE NON CONTESTÉE À SON ÉCHÉANCE.

# 3. DURÉE :

LA VALIDITÉ DES SÉANCES ACHETÉES EN BOUQUET EST DE 3 MOIS POUR LES 10 SÉANCES, 6 MOIS POUR LES 20 SÉANCES, ET 12 MOIS POUR LES 50 SÉANCES, LE REPORT DE VALIDITÉ EST POSSIBLE UNIQUEMENT AVEC UN CERTICAT MÉDICAL INDIQUANT LA DURÉE DE L'INCAPACITÉ, LE CERTICAT DOIT ÊTRE ENVOYÉ PAR LETTRE EN A/R. AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE.

# 4. REPORT / SUSPENSIONS D'ABONNEMENT :

LE CONTRAT NE POURRA ÊTRE REPORTÉ OU SUSPENDU POUR DES RAISONS DE MUTATION PROFESSIONNELLE QUE SUR JUSTICATIF ET POUR RAISONS MÉDICALES QUE SUR JUSTICATIF MÉDICAL NOTAMMENT DANS LE CAS D'UNE GROSSESSE OU D'UNE INTERVENTION CHIRURGICALE. UN REPORT GRATUIT DES MOIS NON CONSOMMÉS PENDANT LA PÉRIODE D'ENGAGEMENT MINIMUM SE FERA APRÈS CETTE PÉRIODE. LA REMISE DU CERTICAT MÉDICAL OU DU JUSTICATIF DE MUTATION PROFESSIONNELLE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE MAXIMUM UNE SEMAINE APRÈS LE DÉBUT DE SA VALIDITÉ, PAR LETTRE RECOMMANDÉE A/R, SINON LE REPORT OU LA SUSPENSION NE POURRONT PAS ÊTRE PRIS EN COMPTE. LES SUSPENSIONS NE SONT JAMAIS RÉTROACTIVES. DURANT LA PÉRIODE DE SUSPENSION, IL EST IMPOSSIBLE D'ACCÉDER À LA SALLE. LE FORFAIT EST PRÉLEVÉ AU PRORATA TEMPORIS DE LA PÉRIODE DE SUSPENSION DANS LE MOIS. TOUTE SUSPENSION PROLONGE D'AUTANT LA DURÉE DE LA PÉRIODE INITIALE D'ENGAGEMENT.

# 5. INCESSIBILITÉ DU CONTRAT D'ADHÉSION :

L'ABONNEMENT EST PERSONNEL ET NE PEUT ÊTRE CESSIBLE.

#### 6. RÉSILIATION DU CONTRAT D'ADHÉSION :

À DÉFAUT POUR L'ADHÉRENT DE PAYER LA TOTALITÉ DU PRIX À L'ÉCHÉANCE OU DU NON - PAIEMENT D'UNE MENSUALITÉ, LA SOCIÉTÉ ADRESSERA À L'ADHÉRENT UNE MISE EN DEMEURE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION. A DÉFAUT D'EXÉCUTION PAR L'ADHÉRENT DE SON OBLIGATION DANS LE DÉLAI DE QUINZE (15) JOURS À COMPTER DE L'ENVOI DE LA MISE EN DEMEURE, LE CONTRAT D'ADHÉSION SERA RÉSOLU DE PLEIN DROIT. EN CAS DE REJET D'UN RÈGLEMENT, LE MONTANT DÛ DEVRA NOUS ÊTRE RÉGLÉ SOUS HUITAINE PAR TOUT AUTRE MOYEN. TANT QUE VOTRE COMPTE EST DÉBITEUR, L'ACCÈS VOUS SERA REFUSÉ. FAUTE DE RÉGULARISATION DANS LES DÉLAIS, OU SI LES INCIDENTS DE PAIEMENT SE RÉPÉTAIENT DEUX FOIS CONSÉCUTIVES, LA SALLE SE RÉSERVE LE DROIT D'UNE PART DE PROCÉDER À UNE NOUVELLE TENTATIVE DE PRÉLÈVEMENT DES SOMMES DUES ET D'AUTRE PART DE RÉSILIER LE CONTRAT DE PLEIN DROIT À VOS TORTS EXCLUSIFS. SUITE À CETTE RÉSILIATION, L'INTÉGRALITÉ DES SOMMES DUES AU TITRE DE LA TOTALITÉ DU CONTRAT ET CE JUSQU'AU TERME DE LA PÉRIODE INITIALE D'ENGAGEMENT SERONT IMMÉDIATEMENT EXIGIBLES.

# 7. DISPOSITIONS DIVERSES DE FONCTIONNEMENT :

L'ADHÉRENT RECONNAIT L'OBLIGATION DE RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR REMIS CE JOUR. IL RECONNAIT EN AVOIR LU ET REÇU UN EXEMPLAIRE. IL SE DOIT DE RESPECTER ENTRE AUTRE : L'INTERDICTION DE FUMER À L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT, LE PORT DE VÊTEMENTS ET DE CHAUSSURES DE SPORT SPÉCIQUE ET EXCLUANT TOUT AUTRE UTILISATION, L'EMPLOI D'UNE SERVIETTE SUR LES APPAREILS ET TAPIS DE SOLS. L'ACCÈS EST AUTORISÉ AUX MINEURS DE MOINS DE 18 ANS, SUR PRÉSENTATION D'UN CERTICAT MÉDICAL.

# 8. ASSURANCES :

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 37 DE LA LOI DU 16 JUILLET 1984, LA S.A.R.L CROSS ROYAL A SOUSCRIT AUPRÈS D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE UN CONTRAT D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE AFICHÉE À LA SALLE. LA SOCIÉTÉ EST ASSURÉE POUR LES DOMMAGES ENGAGEANT SA RESPONSABILITÉ CIVILE ET CELLE DE SON PERSONNEL. DE SON CÔTÉ, L'ADHÉRENT DÉCLARE SOUSCRIRE UNE POLICE D'ASSURANCE AU TITRE DE SA PROPRE RESPONSABILITÉ CIVILE, LE COUVRANT DE TOUT DOMMAGE QU'IL POURRAIT CAUSER À DES TIERS OU À LUI-MÊME, DE SON PROPRE FAIT, PENDANT L'EXERCICE DE SES ACTIVITÉS, DANS L'ENCEINTE DU CLUB.

## 9. LITIGES :

EN CAS DE CONTESTATION OU DE L'ITIGE NÉ DE L'APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, DE LEUR VALIDITÉ, DE LEUR INTERPRÉTATION, DE LEUR EXÉCUTION ET PLUS GÉNÉRALEMENT TOUT LITIGE RELATIF À LA VENTE OU À LA PRESTATION DE SERVICES, LES PARTIES POURRONT METTRE FIN À LEUR DIFFÉREND ET SI ELLES LE SOUHAITENT, RECOURIR À UN MÉDIATEUR OU TOUT AUTRE MODE ALTERNATIF DE RÈGLEMENT DES DIÉRENDS. LE RECOURS EST GRATUIT.

L'ENTREPRISE INFORME LE CLIENT QUE LES COORDONNÉES ET LE SITE INTERNET DU MÉDIATEUR PUBLIC SERONT DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE DES MÉDIATEURS.

#### 10. MÉDIATEUR :

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 152-1 <u>du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation medicys dont nous relevons par voie électronique</u> https://app.medicys-consommation.fr/?proid=772fb14b-17b0-4be7-a482-f03128ddbb75 ou par voie postale concord - 73, boulevard de clichy - 75009 paris

# 11. PERSONNE À CONTACTER EN CAS DE LITIGE OU RETRACTATION :

RESPONSABLE : MARC - ANTOINE MORVAN. Numéro de Téléphone : 06.28.53.12.11 Mail : Crossfitdessacres@gmail.com